



---

---

# ASSEMBLÉE NATIONALE

---

---

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE ET UNIÈME LÉGISLATURE

Projet de loi n° 200  
(Privé)

## **Loi concernant la Municipalité de Lac-Simon**

---

---

### **Présentation**

**Présenté par  
M. Alexandre Iracà  
Député de Papineau**

---

**Éditeur officiel du Québec  
2014**



# Projet de loi n° 200

(Privé)

## LOI CONCERNANT LA MUNICIPALITÉ DE LAC-SIMON

ATTENDU qu'il y a lieu de valider certains règlements d'urbanisme de la Municipalité de Lac-Simon;

LE PARLEMENT DU QUÉBEC DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

**1.** Les règlements U-2012, U-12, U-13, U-14 et U-15 de la Municipalité de Lac-Simon sont validés en tant que l'avis de motion qui a précédé chaque règlement a été donné lors de la même séance que celle de son adoption, contrairement aux dispositions de l'article 445 du Code municipal du Québec (chapitre C-27.1).

**2.** Les règlements U-12 et U-13 de la Municipalité de Lac-Simon sont également validés en tant que le certificat de conformité a été délivré à l'égard de chaque règlement par le secrétaire-trésorier de la municipalité régionale de comté et transmis à la municipalité avant que ces règlements ne soient approuvés par les personnes habiles à voter, contrairement aux dispositions de l'article 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (chapitre A-19.1).

**3.** La présente loi entre en vigueur le (*indiquer ici la date de la sanction de la présente loi*).

